

**Le prolongement de l'autoroute 20 vers l'Est
un préalable essentiel à l'essor du secteur manufacturier de la
MRC de Rimouski-Neigette**

**Mémoire présenté verbalement
par :**

**Serge Ouellet, directeur général
Centre local de développement Rimouski-Neigette**

Trois-Pistoles, le 11 juin 2002

Préambule

Madame la présidente,

Le Centre local de développement Rimouski-Neigette intervient sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette en vue d'offrir des services conseils aux promoteurs pour appuyer le démarrage de nouvelles entreprises, la consolidation et l'expansion d'entreprises existantes et apporter un suivi technique dans leur développement.

De plus, notre CLD joue un rôle majeur dans la coordination et la mise en œuvre des stratégies de développement économique et social énoncées dans le plan stratégique de développement de la MRC de Rimouski-Neigette.

Considérant l'importance que revêt le prolongement du tronçon de l'autoroute 20 vers l'Est, tant pour la ville centre de Rimouski, que pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette, le Centre local de développement Rimouski-Neigette désire apporter sa contribution, à l'actuel exercice de consultation mené par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, en déposant son avis sur le projet de prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles. L'opinion émise aujourd'hui par notre organisme a pour but de vous sensibiliser sur les attentes et des besoins manifestés par les organismes et les intervenants socio-économiques du territoire desservi par notre organisme.

Ces attentes et les besoins de la population s'y rattachant ont été compilés à l'occasion des rencontres et des discussions entourant l'élaboration de notre plan stratégique de développement 2000-2002. Ce plan est le fruit de la

synthèse des demandes et des recommandations de 150 intervenants socio-économiques réunis au sein de onze tables sectorielles. Dans le cadre de l'exercice de l'élaboration de notre plan stratégique, chacune des tables sectorielles a posé un diagnostic de son secteur, a priorisé des cibles de développement et a dressé un plan d'action triennal.

Les membres de la table sectorielle Industrie et technologie et ceux de la table Transport ont identifié la problématique du transport routier comme une contrainte majeure au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les acteurs socio-économiques de la MRC de Rimouski-Neigette font consensus autour d'un constat, c'est que du point de vue industriel notre territoire est pénalisé non seulement à cause de sa superficie et de son éloignement des principaux centres urbains du Québec, mais également, au niveau de la faiblesse de son réseau routier.

Comme vous le savez, Madame la présidente, la présence de facilités de transport adéquat est à la base de toute stratégie économique car en améliorant les conditions de transport, nous favoriserons à moyen terme la décentralisation de la moyenne et de la grande industrie actuellement positionnée à proximité des autoroutes et des centres urbains du centre et de l'ouest du Québec. Un bon système de communication et de transport y est donc indispensable, d'une part, pour communiquer efficacement à l'interne, et d'autre part, pour l'approvisionnement et l'expédition des biens et des produits manufacturés.

Donc, le CLD Rimouski-Neigette appuie sans réserve le projet mis de l'avant par le ministère des Transports du Québec pour la construction

d'une chaussée de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles et du tracé proposé.

Contexte

La région du Bas-Saint-Laurent a été créée en 1987 à la suite de la subdivision de la région de l'Est du Québec. Cette région dispose d'un territoire totalisant 22 515 kilomètres carrés, et elle se classe au septième rang des régions administratives québécoises. En 2000, sa population totale était estimée à 204 308 habitants soit une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente, ce qui constitue 2,8 % de la population du Québec. Elle regroupe huit municipalités régionales de comté (MRC), dont la plus peuplée est Rimouski-Neigette (52 ~~423~~²⁹⁰ habitants en 2000). Rappelons également que la population de cette MRC correspond à approximativement 26% de la population régionale.

Comme région qui affiche toujours des écarts structurels de revenus, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise, le Bas-Saint-Laurent se doit de diversifier son économie et de développer un secteur secondaire fort. Nous croyons que la piètre qualité du réseau routier entre les diverses localités disséminées le long de la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent a exercé une profonde influence sur le développement économique des principaux centres urbains de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, notamment au niveau des principales villes situées à l'Est de Cacouna (Trois-Pistoles, Rimouski et Matane).

À preuve et en s'appuyant sur les données du recensement de 1996, le taux de chômage de notre MRC était estimé à 13,7 %. **Le secteur manufacturier de la MRC est très faible, car il ne représente que 5,2 % des emplois offerts**

comparativement à 12,50 % pour la région du Bas-Saint-Laurent et à 17,4 % pour la moyenne québécoise. De son côté le secteur tertiaire compte pour 86,8 % des emplois. C'est donc dire que le secteur manufacturier est très peu générateur d'emplois sur notre territoire. (1071 emplois)

Si nous nous comparons aux MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, qui bénéficient depuis les années 1970 des avantages de l'autoroute 20, le secteur manufacturier générerait respectivement en 1996 sur ces territoires 19 % et 12 % des emplois disponibles. La présence de l'autoroute 20 ne justifie pas à elle seule ces écarts de statistiques avec notre MRC, mais elle a joué certainement un rôle non négligeable.

À l'Est de Cacouna, la route 132 constitue le principal lien routier qui dessert la région du Bas-Saint-Laurent. Toutefois, cette route ne répond plus depuis plusieurs années aux divers besoins des industriels, des camionneurs et de la population en général. Selon nous, l'absence d'un lien routier supérieur affecte non seulement la rentabilité économique de plusieurs commerces et industries de notre MRC, elle hypothèque du point de vue commercial et industriel, les entrepreneurs qui ont décidé de s'impliquer et d'investir sur notre territoire.

De plus, en cette période de libéralisation des échanges commerciaux, cette lacune est d'autant plus lourde de conséquence à cause de la situation géographique de la région du Bas-Saint-Laurent. En effet, si la région désire être compétitive au plan national et international, elle doit nécessairement se doter d'un réseau routier moderne et efficace.

Les facilités d'accès amenant des facilités de sorties, il appert que la venue d'une autoroute donnera la possibilité à nos entreprises d'exporter davantage

leurs produits et services. Il est démontré que la croissance économique et industrielle d'une région est étroitement liée aux avantages comparatifs dont elle peut jouir par rapport aux grands centres.

Le prolongement de l'autoroute 20 vers l'Est nous apparaît maintenant comme étant une priorité pour l'ensemble des intervenants socio-économiques de la région, tout en étant un préalable au développement et à l'essor du secteur manufacturier de la MRC de Rimouski-Neigette. Nous sommes convaincus, et plus que jamais, qu'elle aurait pour effet d'attirer de nouveaux entrepreneurs tout en rendant les industries du milieu plus compétitives par rapport à celles des grands centres.

Conclusion

Afin de favoriser le développement économique du Bas-Saint-Laurent et plus particulièrement celui de la MRC Rimouski-Neigette et de permettre à ses entrepreneurs et industriels d'y opérer sur une base plus compétitive et afin de freiner l'exode de la population par la création d'emplois permettant à ses résidents de jouir d'un niveau de vie intéressant, il est urgent d'établir pour la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent, un lien routier efficace. C'est donc avec enthousiasme que nous avons appris la construction du prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles et nous espérons que le Gouvernement du Québec annoncera très prochainement le prolongement de ce tronçon jusqu'à Bic.

Nous comptons sur la volonté gouvernementale d'accélérer le processus car l'autoroute 20 est un outil essentiel à la vitalité économique et sociale de notre MRC et de la grande région du Bas-Saint-Laurent.